

Question orale pour le conseil communal du 28 janvier concernant les actes de vandalisme au Triton

Nous avons appris par la presse qu'il y a eu une intrusion au Triton avec dégâts assez importants qui ont nécessité la fermeture du Triton .

Pouvez-vous nous expliquer les faits et les dégâts occasionnés ?

Une enquête est-elle en cours et a-t-on pu identifier les auteurs ?

Quelle est l'importance des frais et sont-ils couverts par une assurance ?

Combien de temps la piscine a t'elle été fermée ?

Des mesures ont-elles été prises pour éviter que cela se reproduise ?

Claire Finné

conseillère communale Ecolo-Groen